

Technicien d'exploitation en transports de marchandises

Titre professionnel DGEFP – Arrêté du 13/05/2004

Titre de niveau IV ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le technicien d'exploitation en transports de marchandises assure, à partir des moyens matériels et humains qui sont mis à sa disposition, le bon déroulement des opérations de transport et connexes commandées par les clients.

Il suscite ou enregistre les commandes de transports, affecte les moyens nécessaires, prépare les dossiers administratifs.

Il suit les opérations en cours, en assurant si nécessaire une assistance à distance aux différents intervenants (opérateurs et clients) et remédie aux dysfonctionnements éventuels.

Il s'assure de la bonne fin des opérations, valide et clôt chaque dossier avant transmission pour facturation, et traite des litiges, le cas échéant.

L'emploi de technicien d'exploitation en transports de marchandises requiert de l'autonomie dans l'organisation de son travail et de la réactivité aux aléas. Il travaille seul ou en équipe. L'usage de l'anglais professionnel est souvent nécessaire.

L'emploi s'exerce principalement en bureau avec de fréquentes interventions extérieures, sur le quai ou sur les zones d'entreposage, où il peut être soumis à des niveaux sonores importants ou à des basses températures.

Les horaires de travail sont réguliers et peuvent dans certains cas supposer un travail posté (en 3 x 8), de nuit et en fin de semaine

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés

Présentation du titre

Composition :

Titre composé de quatre Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- ▶ Prendre, rechercher et traiter les commandes de transport de marchandises.
- ▶ Planifier et affecter les ressources humaines et matérielles en transport de marchandises.
- ▶ Assurer le suivi de l'ordonnancement des opérations de transport de marchandises et remédier aux aléas.
- ▶ Prévenir et traiter les litiges relatifs au transport de marchandises dans la limite de sa délégation.

Niveau indicatif d'entrée :

1) Niveau 1^{ère} ou équivalent.

ou

2) CAP/BEP ou titre professionnel de niveau V dans le secteur du transport + une expérience significative dans le domaine de l'exploitation du transport. Connaissances en anglais (comprendre des conversations simples, demander des renseignements au téléphone après préparation, rédiger une courte lettre).

Permis de conduire B (véhicules légers) souhaitable.

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
 - soit continu (visant l'ensemble des compétences du titre),
 - soit progressif, par capitalisation des CCP qui composent le titre, sur une période de 5 ans maximum.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :

Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le titre du ministère ou des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui le composent.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - épreuve d'anglais - épreuve ou questionnaire de personnalité - enquête auprès des professionnels pour les personnes ne connaissant pas le secteur - entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Découverte de l'emploi et de la formation (35 heures maximum).

Module 1 : prendre, rechercher et traiter les commandes de transport de marchandises :

- Réceptionner et sélectionner une commande de transport de marchandises qui peut être rédigée en anglais.
- Rechercher, sélectionner et remettre du fret.
- Négocier, en anglais si nécessaire, les conditions de réalisation du transport dans la limite de sa délégation.

280 HEURES MAXIMUM

Module 2 : planifier et affecter les ressources humaines et matérielles en transport de marchandises :

- Rechercher et choisir une solution de transport appropriée.
- Affecter les moyens et rassembler les documents nécessaires à la réalisation de l'opération de transport.
- Transmettre, en anglais si nécessaire, les instructions aux opérateurs et les informations aux clients, autres prestataires et sous-traitants.
- Mettre à jour, contrôler et adapter les plannings d'exploitation des transports.
- Animer une équipe d'opérateurs : conducteurs, agents de quai.

280 HEURES MAXIMUM

Module 3 : assurer le suivi de l'ordonnancement des opérations de transport de marchandises et remédier aux aléas :

- Assurer le suivi des différentes phases du transport de marchandises.
- S'assurer du respect de la réglementation et du contrat de transport de marchandises.
- Remédier aux incidents des opérations de transport de marchandises.
- Constituer, alimenter et clore le dossier de transport de marchandises.
- Assurer l'appui et le suivi des conducteurs.

210 HEURES MAXIMUM

Module 4 : prévenir et traiter les litiges relatifs au transport de marchandises, dans la limite de sa délégation :

- Mettre en œuvre les procédures destinées à la prévention des litiges et des réclamations.
- Constituer, alimenter et clore un dossier litige relatif au transport de marchandises.
- Apporter des solutions à un litige relatif au transport de marchandises, dans la limite de sa délégation.
- Informer, en anglais si nécessaire, les parties concernées par le contrat de transport et transmettre des instructions aux opérateurs.

210 HEURES MAXIMUM

Session de validation : (35 heures maximum)

Durée modulable de 9 mois environ (1 295 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

Après un parcours complet de formation

Par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

Par capitalisation des CCP dans le cadre d'un parcours progressif

Évaluation CCP par CCP, réalisée par un binôme constitué d'un formateur et d'un membre issu du jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle.

Un entretien final du candidat avec le jury, au vu de l'ensemble des CCP obtenus.

Le jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP.

À l'issue de l'entretien final, il statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP).

Les compétences requises pour les CCP manquants peuvent être obtenues, dans un délai de 5 ans, par expérience complémentaire ou par formation, avec, le cas échéant, une individualisation du parcours.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Auvergne** (Le-Puy-en-Velay)
- **Bretagne** (Loudéac)
- **Centre** (Châteauroux)
- **Champagne-Ardenne** (Rehél-Acy-Romance)
- **Limousin** (Égletons)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet)
- **Picardie** (Beauvais)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Centre** : CCI de Chartres
(02 37 84 28 28/ 02 37 91 65 02 - www.eureetloir.cci.fr)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.